Document généré le 5 juin 2025 00:24

Revue d'histoire de l'Amérique française

Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) (suite)

André Vachon

Volume 11, numéro 1, juin 1957

URI : https://id.erudit.org/iderudit/301806ar
DOI : https://doi.org/10.7202/301806ar

Aller au sommaire du numéro

Éditeur(s)

Institut d'histoire de l'Amérique française

ISSN

0035-2357 (imprimé)
1492-1383 (numérique)

Découvrir la revue

Citer cet article

Vachon, A. (1957). Inventaire critique des notaires royaux des gouvernements de Québec, Montréal et Trois-Rivières (1663-1764) (suite). *Revue d'histoire de l'Amérique française*, *11*(1), 93–106. https://doi.org/10.7202/301806ar

Tous droits réservés © Institut d'histoire de l'Amérique française, 1957

Ce document est protégé par la loi sur le droit d'auteur. L'utilisation des services d'Érudit (y compris la reproduction) est assujettie à sa politique d'utilisation que vous pouvez consulter en ligne.

https://apropos.erudit.org/fr/usagers/politique-dutilisation/

Cet article est diffusé et préservé par Érudit.

Érudit est un consortium interuniversitaire sans but lucratif composé de l'Université de Montréal, l'Université Laval et l'Université du Québec à Montréal. Il a pour mission la promotion et la valorisation de la recherche.

https://www.erudit.org/fr/

INVENTAIRE CRITIQUE DES NOTAIRES ROYAUX DES GOUVERNEMENTS DE QUÉBEC, MONTRÉAL ET TROIS-RIVIÈRES *

(1663-1764)

(Suite)

CHAPITRE TROISIÈME

INVENTAIRE CRITIQUE DES NOTAIRES ROYAUX DU GOUVERNEMENT DE MONTRÉAL

NICOLAS DE MOUCHY

À l'occasion d'un voyage à Montréal, le gouverneur de Mézy et Mgr de Laval avaient nommé Nicolas de Mouchy, originaire de Lyon,[89] notaire royal en l'île de Montréal et greffier en la sénéchaussée royale. Le 26 mai 1664, le Conseil Souverain ratifiait cette nomination.[90]

De Mouchy fut le seul notaire royal nommé en la sénéchaussée royale de Montréal. En 1666, on supprima la justice royale à Montréal, et le Séminaire de St-Sulpice, seigneur de l'île, reprit son droit de haute, moyenne et basse justice. Il ne pouvait donc plus y avoir de notaires royaux à Montréal: de Mouchy, qui exerça désormais sous les ordres des seigneurs, continua de se dire notaire royal, mais c'était se donner une qualité qu'il n'avait possédée réellement que du 26 mai 1664 au 18 septembre 1666.

De Mouchy fut membre du Conseil Souverain. Il s'embarqua pour la France en 1672.[91]

De 1666 à 1693, on ne trouve plus un seul notaire royal à Montréal, puisque l'exercice de la justice appartient aux sei-

---

* Voir notre *Revue*, vol. IX, no 3: 423-438; IX, no 4: 546-561; X, no 1: 93-103; X, no 2: 257-263; X, no 3: 381-390.

[89] Tanguay, *op. cit.*, I: 447.

[90] *Jug. et délib.*, I: 189.

[91] *RAPQ*, 1921-22: 23.

gneurs de l'île. En 1693, le séminaire de St-Sulpice s'étant démis de ses droits de justicier, le roi crée une justice royale à Montréal et nomme Migeon de Branssat juge royal.[92]

Les minutes de Nicolas de Mouchy sont conservées aux Archives judiciaires de Québec et de Montréal.[93]

Jacques Barbel

Voir l'inventaire des notaires royaux du gouvernement de Québec, vol. IX : 434-435.

Jean Cusson

Voir l'inventaire des notaires royaux du gouvernement des Trois-Rivières, vol. X : 256.

Jean-Baptiste Adhémar

Le 15 mai 1714, l'intendant Bégon nommait Jean-Baptiste Adhémar notaire royal en la juridiction royale de Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement, « au lieu et place dudit feu Antoine Adhémar son père ».[94]

Le dernier acte que nous possédions du notaire Adhémar est daté du 26 novembre 1754. Adhémar décéda à Montréal le 19 décembre 1754.[95]

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.

Jacques David

Le 8 mai 1719, Bégon nommait Jacques David « à l'office de Notaire royal en ladite Jurisdiction de Montréal au lieu et place du dit J. Barbel », lequel n'avait jamais exercé à Montréal.[96]

David, qui était né en 1693, fut enseveli à Montréal le 14 octobre 1727.[97]

---

92 *Edits et Ord.*, I : 276.
93 Voir *Invent. des greffes des not.*, II : 249-252.
94 APQ, *Ord. Int.*, VI : 66.
95 *RAPQ*, 1921-22 : 37.
96 APQ, *Ord. Int.*, VI : 328.
97 Tanguay, *op. cit.*, III : 255.

Son greffe est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.[98]

JOSEPH-CHARLES RAIMBAULT

Le 31 décembre 1726, l'intendant Dupuy commettait le sieur Raimbault fils « à l'office de Notaire R[l] enlaJurisdiction Royalle deMontreal aulieu et place dud. feuS. David ».[99]

Fils du notaire Pierre Raimbault, Joseph-Charles Raimbault, né en 1693, devint Procureur du Roi et fut enseveli à Montréal le 18 décembre 1737.[1]

Le greffe de Raimbault fils est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.

JEAN-BAPTISTE TÉTRO

Le jour même de la nomination de Raimbault fils, le 31 décembre 1726, Dupuy accordait également une commission de notaire royal en la juridiction royale de Montréal à Jean-Baptiste Tétro.[2]

Tétro avait déjà l'expérience du notariat: « en 1712, [il avait reçu] une commission pour exercer comme notaire dans les côtes de Montréal et spécialement à Boucherville ».[3]

Tétro avait été tonsuré par Mgr de Laval en 1703; il devint ensuite maître d'école.[4]

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.[5] Il ne contient qu'une centaine d'actes, datés de 1712 à 1728.

FRANÇOIS CORON

François Coron, né en 1678, décéda à l'île Jésus en janvier 1733.[6]

Il avait d'abord pratiqué comme notaire seigneurial dans

---

98 Voir *Invent. des greffes des not.*, XII: 76-287.
99 APQ, *Ord. Int.*, XII-B: 7.
1 Tanguay, *op. cit.*, VI: 500.
2 APQ, *Ord. Int.*, XII-B: 7.
3 *RAPQ*, 1921-22: 37.
4 *Ibid.*
5 Voir *Invent. des greffes des not.*, XIII: 5-26.
6 Tanguay, *op. cit.*, III: 131.

l'île Jésus, en vertu d'une commission que lui avaient donnée les Messieurs du Séminaire de Québec, le 11 octobre 1720.[7]

Le 17 juillet 1730, l'intendant Hocquart commettait François Coron « pour faire les fonctions de Notaire Royal tant dans lestenduë delad. Isle Jesus que dans les. Seigneuries de la chesnaye et de terrebonne ».[8]

Le greffe de Coron est aux Archives judiciaires de Montréal.

Antoine Loiseau

Antoine Loiseau dit Chalons naquit en 1693 à Châlons-sur-Saône, en Bourgogne.[9]

Le 29 juillet 1730, Hocquart nommait Loiseau « pour faire les fonctions de Notaire Royal a Boucherville et dans toute l'estendue du gouvernement de Montreal ».[10]

Loiseau exerça jusqu'en 1760 et reçut 2841 actes.[11]

Il fut inhumé à Boucherville le 12 mai 1760.[12]

Le greffe de Loiseau dit Chalons est aux Archives judiciaires de Montréal.

René Chorel de Saint-Romain

Le 29 juillet 1730, René Chorel de Saint-Romain était nommé par Hocquart notaire royal dans toute l'étendue de la juridiction de l'île de Montréal.[13]

Né à Champlain en 1685,[14] Chorel décéda à la Pointe-aux-Trembles, le 29 décembre 1732.[15]

Le greffe de Chorel, peu considérable, est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.[16]

---

[7] *RAPQ*, 1921-22: 38.
[8] APQ, *Ord. Int.*, XVIII: 40.
[9] Tanguay, *op. cit.*, V: 423.
[10] APQ, *Ord. Int.*, XVIII: 62.
[11] *RAPQ*, 1921-22: 40.
[12] *Hoc. cit.*
[13] APQ, *Ord. Int.*, XVIII: 62s.
[14] Tanguay, *op. cit.*, III: 69.
[15] *RAPQ*, 1921-22: 41.
[16] Voir *Invent. des greffes des not.*, XVI: 201-262.

CHARLES-RENÉ GAUDRON

Le 27 juillet 1732, Charles-René Gaudron de Chèvremont recevait de l'intendant Hocquart une commission de notaire royal en la juridiction de Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.[17]

Originaire du diocèse de Paris,[18] Gaudron était arrivé au pays avec M. de Beauharnois, dont il était le secrétaire.[19] Gaudron pratiqua jusqu'en 1739.

Son greffe, qui est minime, est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.[20]

CLAUDE PORLIER

Lorsque décéda Chorel de Saint-Romain, Hocquart lui donna comme successeur en la charge de notaire royal Claude Porlier, greffier de la juridiction de Montréal, nommé le 18 avril 1733, pour exercer en la juridiction et dans toute l'étendue de Montréal.[21]

Porlier, qui était né à Québec en 1683, fut également marchand. Son inhumation eut lieu à Montréal en septembre 1744.[22]

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.[23]

FRANÇOIS LEPAILLEUR

Le 20 avril 1733, Hocquart accordait à François Lepailleur dit Laferté, fils du notaire Michel Lepailleur, une commission de notaire royal en la juridiction de la ville et dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal, en remplacement de son père, décédé.[24]

Lepailleur exerça jusqu'en 1730. Il mourut au fort Niagara le 31 janvier 1741.[25]

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.

---

[17] APQ, *Ord. Int.*, XX: 108.
[18] Tanguay, *op. cit.*, IV: 198.
[19] *RAPQ*, 1921-22: 43.
[20] Voir *Invent. des greffes des not.*, XII: 6-74.
[21] APQ, *Ord. Int.*, XXI: 52.
[22] Tanguay, *op. cit.*, VI: 417.
[23] Voir *Invent. des greffes des not.*, XV.
[24] APQ, *Ord. Int.*, XXI: 53.
[25] *RAPQ*, 1921-22: 43.

JEAN-BAPTISTE DUFRESNE

Le 21 avril 1733, Hocquart octroyait à Jean-Baptiste Dufresne une commission pour exercer comme notaire royal dans l'île Jésus et les côtes du Nord et du Sud du gouvernement de Montréal, en remplacement du sieur François Coron, décédé.[26]

Le 3 juillet 1739, Hocquart étendait « le district dud. Me Dufresne jusques dans la Ville de Montréal et dépendces dans lesquelles il pourra instrumenter ainsi que dans la Coste du Nord et du sud dud. Gouvernement ».[27]

Dufresne était né en 1695 ; il décéda à la Pointe-aux-Trembles en octobre 1750.[28]

Le greffe de Dufresne est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.

SIMON SANGUINET

Voir l'inventaire des notaires royaux du gouvernement de Québec, vol. IX : 552-553.

CHARLES-FRANÇOIS CORON

Charles-François Coron, fils du notaire royal François Coron, naquit à St-François de l'île Jésus en 1704.[29]

« Le 16 février 1734, Charles-François Coron recevait de l'intendant Hocquart la permission de remplacer son père comme notaire. »[30] Ce renseignement fourni par l'Archiviste de la Province réfère à une note de M. E.-Z. Massicotte, de sorte que nous ne savons pas s'il s'agissait là d'une commission régulière et si c'en était une de notaire royal. D'ailleurs, à ne nous fier qu'aux textes officiels, c'est Jean-Baptiste Dufresne qui aurait été le successeur de François Coron.[31]

Quoi qu'il en soit, le 20 septembre 1735, Hocquart accordait à Coron, notaire et greffier de la seigneurie de l'île Jésus, une

---

[26] APQ, *Ord. Int.*, XXI: 53s.
[27] *Ibid.*, XXI: 54.
[28] Tanguay, *op. cit.*, III: 507.
[29] Tanguay, *op. cit.*, III: 132.
[30] *RAPQ*, 1921-22: 43.
[31] APQ, *Ord. Int.*, XXI: 53s.

commission de notaire royal pour exercer tant dans l'étendue de l'île Jésus que dans le reste des côtes du Nord du gouvernement de Montréal y compris la paroisse de la Rivière-des-Prairies.[32]

Le 23 juin 1740, Hocquart accordait une nouvelle commission de notaire royal à Charles-François Coron, lui permettant cette fois d'exercer dans toute l'étendue de Montréal, à l'exception cependant de la ville et banlieue de Montréal.[33]

Charles-François Coron fut le plus ancien notaire royal du régime français, dans le gouvernement de Montréal, à recevoir un renouvellement de commission sous le régime militaire. Le premier octobre 1760, Thomas Gage renouvelait la dernière commission de Coron, à la seule charge pour lui de résider à l'île Jésus.[34]

Coron cessa de pratiquer en 1767.

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.

François Comparet

Le 3 novembre 1735, l'intendant Hocquart nommait François Comparet « pour exercer l'office de Notaire Royal dans l'etenduë des Paroisses dela pointe aux Trembles prés Montreal, Riviere des prairies, LaChenaye Repentigny, St-Sulpice et la Valterie ».[35]

Comparet, qui était originaire de Lorraine, se maria quatre fois et décéda avant 1757, d'après Tanguay.[36]

Le greffe de Comparet est aux Archives judiciaires de Montréal.[37]

François Simonnet

François Simonnet était originaire de St-André, diocèse de Poitiers, où il naquit en 1702.[38] Tout comme Louis Pillard,

---

[32] *Ibid.*, XXIII: 78.
[33] *Ibid.*
[34] *RAC*, 1918: 31s.
[35] APQ, *Ord. Int.*, XXIII: 65.
[36] Tanguay, *op. cit.*, III: 119.
[37] Voir *Invent. des greffes des not.*, XIV: 109-393.
[38] Tanguay, *op. cit.*, VII: 195.

Simonnet fut successivement Frère Charon, maître d'école et notaire royal.

Le premier juillet 1737, Michel de la Rouvillière, qui faisait fonction d'intendant en l'absence de Hocquart, commettait le Sieur Simonnet pour faire les fonctions de notaire royal à Boucherville et dans toute l'étendue des côtes du gouvernement de Montréal.[39]

Simonnet reçut une nouvelle commission le 25 février 1738. L'intendant Hocquart l'autorisait cette fois à exercer l'office de notaire royal à Varennes, Cap St-Michel, Verchères, Contrecœur, St-Ours et Chambly, « y compris l'Etenduë delad^e Riviere et autres dependances des lieux cydessus Seulement ».[40]

Quelques mois plus tard, le 20 août 1738, nouvelle commission de notaire royal au Sieur Simonnet pour exercer en la juridiction et dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal, à la charge cependant de résider à Montréal.[41]

Le premier octobre 1760, Thomas Gage accordait une commission de notaire royal au « S. François Simonnette », pour exercer dans la ville de Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.[42]

Simonnet décéda à Montréal en décembre 1778. Il pratiqua jusqu'à la fin.

Le greffe de Simonnet est déposé aux Archives judiciaires de Montréal.

Louis-Claude Danré de Blanzy

Le 20 mars 1738, l'intendant Hocquart accordait une commission de notaire royal à Louis-Claude Danré de Blanzy pour exercer en la juridiction et dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal, à la place du sieur Raimbault fils, décédé.[43]

« Danré de Blanzy, avocat au Parlement de Paris, était un fils de famille que ses parents avaient envoyé au Canada pour

---

[39] APQ, *Ord. Int.*, XXV: 35.
[40] APQ, *Ord. Int.*, XXVI: 55s.
[41] *Ibid.*, XXVI: 177s.
[42] *RAC*, 1918: 24.
[43] APQ, *Ord. Int.*, XXVI: 68.

y jeter sa gourme. Il finit par se ranger, et, grâce à la protection du procureur général Verrier, auquel il était allié du côté de sa femme, il put obtenir une charge de notaire. Le 14 novembre 1744, il était aussi nommé greffier de la juridiction de Montréal. Il laissa la colonie en 1760. » [44]

Le greffe de Danré de Blanzy est aux Archives judiciaires de Montréal.

GERVAIS HODIENNE

L'intendant Hocquart accordait, le 12 décembre 1739, une commission de notaire royal à Gervais Hodienne pour exercer l'office de notaire royal dans toute l'étendue de la seigneurie de Chambly, aussi longtemps qu'il plaira à sa Majesté de l'y maintenir ».[45]

Le 18 juillet 1747, Hocquart permettait à Hodienne d'exercer l'office de notaire royal dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal.[46]

Il semble que Gervais Hodienne se contentait de pratiquer dans les côtes du gouvernement de Montréal, puisque, le 26 mai 1752, Bigot lui permettait « d'Exercer pareillement Led. office de Notaire Royal dans La ville et Banlieuë dud. Montreal ».[47]

Le premier octobre 1760, Thomas Gage accordait une commission de notaire royal à Gervais Hodienne pour exercer dans la ville de Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.[48]

Pendant plus de vingt ans, Hodienne avait fait partie de la Communauté des Frères Charon,[49] sous le nom de Frère Gervais.[50]

Hodienne reçut cinq mille actes [51] qui sont conservés aux Archives judiciaires de Montréal.

---

[44] *RAPQ*, 1921-22: 47.
[45] APQ, *Ord. Int.*, XXVII: 143.
[46] *Ibid.*, XXXIV: 117.
[47] *Ibid.*, XL: 30.
[48] *RAC*, 1918: 23.
[49] *RAPQ*, 1921-22: 48.
[50] Tanguay, *op. cit.*, IV: 509.
[51] *RAPQ*, 1921-22: 48.

JEAN DE LATOUR

Voir l'inventaire des notaires royaux du gouvernement de Québec, vol. IX : 548-549.

ANDRÉ SOUSTE

André Souste, qui naquit en 1693 dans le diocèse de Chambery, en Savoie,[52] était venu en Nouvelle-France pour établir une fabrique de bas chez les Frères Charon. Après bien des déboires, nous dit l'Archiviste de la Province, il abandonna l'industrie pour le notariat.[53]

Le 7 septembre 1745, l'intendant Hocquart commettait André Souste, « desjà pourvû de L'Employ de Notaire Seigneurial à la prairie de la Magdelaine par les R. P. Jésuites Seigneurs dud. Lieu », pour « Exercer L'Office de Notaire Royal dans L'Etenduë depuis et compris la Seigneurie de Longueuil en remontant Jusques aux d^res^ habitations des Costes du Sud du Gouvernement de Montréal Et en outre dans les Costes du Nord dud. Gouvernement audessus de Montréal Seulement ».[54]

Souste reçut de Bigot, le 12 mars 1749, une autre commission qui lui permettait d'exercer son office de notaire royal indistinctement dans toutes les côtes du nord et du sud du gouvernement de Montréal.[55]

Le 2 août 1750, l'intendant permettait à Souste d'exercer même dans la ville de Montréal.[56]

Thomas Gage renouvela la commission de Souste, le premier octobre 1760, lui donnant la permission d'exercer dans la ville et dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal.[57]

Souste pratiqua jusqu'en 1769. Il décéda à Montréal le 12 février 1776.[58]

Son greffe est déposé aux Archives judiciaires de Montréal.

---

[52] Tanguay, *op. cit.*, VII : 208.
[53] *RAPQ*, 1921-22 : 49.
[54] APQ, *Ord. Int.*, XXXIII : 94.
[55] *Ibid.*, XXXVI : 54.
[56] *Ibid.*
[57] *RAC*, 1918 : 24s.
[58] *RAPQ*, 1921-22 : 49.

ANTOINE FOUCHER

Le 7 juin 1746, l'intendant Hocquart commettait le Sieur Antoine Foucher pour exercer l'office de notaire royal dans les côtes du sud du gouvernement de Montréal, à la charge de résider à Verchères.[59]

Le 25 février 1749, Bigot étendait le territoire de Foucher à toutes les côtes du nord du gouvernement de Montréal.[60]

Étant informé de la bonne conduite, de la capacité et de l'expérience du sieur Foucher, l'intendant Bigot le nommait, le 16 mars 1751, « pour exercer également led. office dans la ville de Montréal ».[61]

Le premier octobre 1760, Thomas Gage accordait à Foucher une commission pour exercer son office de notaire royal dans la ville de Montréal et dans toute l'étendue du gouvernement de cette ville.[62]

Foucher, qui était né en 1717, dans le Berry, commença par être marchand, puis notaire. Il fut inhumé le 17 février 1801, à Montréal.[63] Lorsqu'il cessa de pratiquer, en 1800, il était le dernier des notaires du régime français à déposer la plume.

Le greffe de Foucher est déposé aux Archives judiciaires de Montréal.

JACQUES CREVIER DUVERNAY

Le 26 juin 1748, Hocquart accordait une commission à Jacques Crevier Duvernay pour exercer l'office de notaire royal dans l'étendue des côtes de Verchères, Varennes, St-Ours et la rivière Chambly seulement, à la charge pour Duvernay de résider à Verchères.[64]

Duvernay, qui était né en 1724, décéda à Verchères en mai 1762.[65]

---

[59] APQ, *Ord. Int.*, XXXIV: 60.
[60] *Ibid.*, XXXVI: 47.
[61] *Ibid.*, XXXVIII: 55.
[62] *RAC*, 1918: 26.
[63] Tanguay, *op. cit.*, IV: 80.
[64] APQ, *Ord. Int.*, XXXV: 46.
[65] Tanguay, *op. cit.*, III: 201.

Le greffe de Jacques Crevier Duvernay est conservé aux Archives judiciaires de Montréal. « Il est remarquable par les nombreux contrats de mariage que l'on y rencontre en 1760, quelque temps après la capitulation de Montréal. On dirait que tous les soldats de l'armée vaincue se sont donné le mot pour aller contracter mariage à Verchères devant cet humble tabellion rural. » [66]

Joseph Papin

Le 16 août 1748, l'intendant Hocquart nommait Joseph Papin notaire royal en la juridiction de Montréal.[67]

Ce Joseph Papin nous est complètement inconnu ; son greffe est entièrement perdu, si jamais Papin a pratiqué comme notaire.

Jean-Baptiste Daguilhe

Jean-Baptiste Daguilhe fut nommé par Bigot, le 20 octobre 1748, notaire royal dans l'étendue des prairies de Berthier, Lanoraye, Lavaltrie, St-Sulpice, Repentigny et Rivière l'Assomption, dans la côte du nord du gouvernement de Montréal.[68]

Le premier octobre 1760, Thomas Gage renouvelait la commission de Daguilhe, à la charge pour ce dernier de résider à l'Assomption.[69]

Daguilhe, né à Montréal en 1712, décéda à Lachenaye en janvier 1787.[70] Il avait cessé de pratiquer en 1783.

Le greffe de Jean-Baptiste Daguilhe est conservé aux Archives judiciaires de Joliette.

Jean-Henry Bouron

Le 27 décembre 1749, l'intendant Bigot accordait une commission de notaire royal à Jean-Henry Bouron pour exercer en la juridiction royale et dans tout le gouvernement de Montréal.[71]

---

[66] J.-E. Roy, *op. cit.*, I : 214.
[67] APQ, *Ord. Int.*, XXXV : 54.
[68] *Ibid.*, XXXVI : 11.
[69] *RAC*, 1918 : 29s.
[70] Tanguay, *op. cit.*, III : 221.
[71] APQ, *Ord. Int.*, XXXVI : 130.

Bouron pratiqua de 1749 à 1754, puis de juillet 1758 à septembre 1760. De 1754 à 1758, il exerça un emploi dans les bureaux du commissaire de la marine à Montréal.[72]

Le greffe de Bouron est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.

François-Pierre Cherrier

Cherrier était, depuis 1738, notaire seigneurial de Longueuil quand, le 18 novembre 1750, Bigot le nomma notaire royal dans l'étendue de la paroisse de Longueuil seulement.[73]

Cette commission fut renouvelée à Cherrier, le premier octobre 1760, par Thomas Gage.[74]

Cherrier cessa de pratiquer en 1789.

Son greffe est conservé aux Archives judiciaires de Montréal.

Christophe Decoste

Le 9 février 1751, Bigot commettait le sieur Christophe Decoste pour exercer l'office de notaire royal en la juridiction et dans toute l'étendue du gouvernement de Montréal.[75]

« Comme cette commission ne fut pas enregistrée à Montréal et qu'il n'existe aucune trace d'un greffe Decoste, on peut supposer qu'il n'a jamais exercé cette profession. D'autant plus que le 10 mars 1753 il demanda au tribunal de Montréal de l'installer comme huissier et qu'il pratiqua en cette qualité jusqu'à la cession. » [76]

Thomas Vuatier

Thomas Vuatier, qui était originaire du diocèse de Laon, fut nommé par Bigot, le 28 mai 1751, notaire royal dans la seigneurie de Soulanges.[77]

---

[72] *RAPQ*, 1921-22: 52.
[73] APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 43.
[74] *RAC*, 1918: 29.
[75] APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 49s.
[76] *RAPQ*, 1921-22: 53.
[77] APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 71.

Le 13 avril 1757, Bigot accordait à Vuatier une nouvelle commission qui lui permettait d'exercer son office dans l'étendue des paroisses de Vaudreuil, Sainte-Anne du Bout de l'île, Châteauguay et l'île Perrot.[78]

Le premier octobre 1760, Thomas « Watier » [Vuatier] recevait de Gage une commission de notaire pour exercer dans l'étendue des paroisses de Soulanges, Vaudreuil, Ste-Anne du Bout de l'île, Châteauguay et l'île Perrot, à la charge de résider à Soulanges.[79] La mention de notaire royal n'apparaît pas dans cette commission.

Vuatier cessa d'exercer en 1785.

Son greffe est aux Archives judiciaires de Montréal.

PIERRE-GEORGES GUETTE

Le 7 août 1751, Pierre-Georges Guette recevait de l'intendant Bigot une commission de notaire royal dans l'étendue de toutes les paroisses de la rivière Chambly seulement.[80]

On ignore si Guette a pratiqué comme notaire.

En 1767, Guette était maître d'école et chantre à Repentigny.[81] On le perd ensuite de vue.

André VACHON

(à suivre)

---

[78] *Ibid.*, XLII: 33.
[79] *RAC*, 1918: 30.
[80] APQ, *Ord. Int.*, XXXVIII: 75.
[81] J.-E. Roy, *op. cit.*, I: 217; Tanguay, *op. cit.*, IV: 392.